

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE :

QUE le conseil municipal, à sa séance ordinaire du 7 novembre 2023, a adopté le règlement suivant :

1405-2023 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 409 305 \$ POUR DES TRAVAUX D'ASPHALTAGE DES RUES DE BEAUSÉJOUR ET DE HERMITAGE

La Municipalité a reçu le 26 janvier 2024, l'approbation requise par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Cet avis constitue l'avis de publication dudit règlement et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement au service du greffe. Une version numérique est également disponible sur le site Web de la Municipalité : Règlement d'emprunt numéro 1405-2023.

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, ce 5 février 2024.

France Charlebois, OMA

hance Charlebois

Directrice du greffe et greffière-trésorière adjointe